Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260427-DECCAS0827_04-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CCAS DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CCAS

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à quatorze heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de LA TRINITE-PORHOET, sous la présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE.

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 9

Date de convocation : 21 avril 2026

PRESENTS : LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - LE CAM Gérard - WARNIER DE WAILLY Nicole - MENIER Ginette - DONNIO Jean-Pierre

ABSENTE : PORTIER Brigitte ayant donné pouvoir à LE BORGNE Yannick – PINEL Isabelle ayant donné pouvoir à GILLET Nelly

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée nomme Mme WARNIER DE WAILLY Nicole, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme Patricia DENIS, attachée Territoriale, en qualité de secrétaire assistante.

DECCAS 08.27.04.2026 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET GENERAL DU CCAS
Rapporteur : M. Yannick LE BORGNE

Le Président invite le comité à voter le budget primitif 2026 – Budget Général du CCAS, et donne lecture du projet qui s'équilibre :

En section d'investissement	55.13 €
En section de fonctionnement	5 160 € avec en dépenses, essentiellement, la somme de 4 992 € pour le repas de fin d'année offert aux personnes âgées et en recettes, l'excédent 2025 de 914.52 € et une subvention de la commune de 4 245.48 €.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS votent à l'unanimité le budget présenté.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le Président,

Y. LE BORGNE